



# TAXE DE SEJOUR

## GRILLE TARIFAIRE 2025

Catégories d'hébergement	Tarifs 2025 par personne et par nuit		
	Tarifs communaux 2025	Taxe additionnelle régionale LNPCA 34%	TARIFS TAXE DE SEJOUR ET TAXE ADDITIONNELLE
Palaces	4.60 €	1.56 €	6.16 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3.30 €	1.12 €	4.42 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2.50 €	0.85 €	3.35 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.60 €	0.54 €	2.14 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, Villages de vacances de 4 et 5 étoiles	1.00 €	0.34 €	1.34 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1,2,3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.80 €	0.27 €	1.07 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés 3, 4 ou 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.60 €	0.20 €	0.80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, Port de Plaisance	0.20 €	0.07 €	0.27 €
Hébergements en attente de classement ou sans classement (hôtels sans classement et meublés de tourisme sans classement, résidence de tourisme et résidence hôtelières sans classement)	5%	34%	- inférieur au tarif communal de 4,60 €, ajouter 34% de taxe additionnelle
			- supérieur ou égal au tarif communal de 4.60 €, le tarif sera plafonné à 6.16 €

Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes